

PROVISOIRE

E/1999/SR.27
29 juillet 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 27ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. Sychov (Vice-Président) (Bélarus)

SOMMAIRE

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-64480 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/54/129-E/1999/73, E/1999/CRP.2, A/53/130-E/1999/72, E/1999/CRP.3, A/54/153-E/1999/93, A/54/154-E/1999/94, E/1999/82, E/1999/97 et E/1999/98)

M. BACKSTRÖM (Observateur de la Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, dit qu'il importe de mettre en place au plus vite la Cour pénale internationale, afin de mieux faire respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Crises humanitaires et violations des droits de l'homme étant souvent liées, l'Union européenne se félicite des travaux du Comité permanent interorganisations et du renforcement de la coopération entre le Coordonnateur des secours d'urgence et le Conseil de sécurité, notamment en vue d'assurer la protection des populations civiles victimes de conflits armés. Elle note en outre avec satisfaction que le Secrétaire général, le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations se préoccupent d'améliorer les conditions de sécurité de l'action humanitaire. Dans les zones de conflit, celle-ci doit s'accompagner d'une solution politique, afin de prévenir de nouvelles souffrances. À cet égard, l'Union européenne se réjouit que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et leurs autres partenaires exécutent leurs activités sous l'égide de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Pour être efficaces, les stratégies de prévention des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, exigent la coordination des activités scientifiques, techniques, humanitaires et de développement.

L'Union européenne salue les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et les systèmes d'alerte rapide. Le renforcement des capacités locales est essentiel à la prévention des catastrophes. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'une équipe spéciale interorganisations de suivi relevant du Coordonnateur des secours d'urgence soit constituée au terme

de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. L'Union européenne juge insuffisantes les ressources allouées au Bureau de la coordination des affaires humanitaires au titre du budget ordinaire, même si celles-ci sont en augmentation de 9,6 % dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

L'Union européenne est d'avis qu'il faut tenir compte des particularités de chaque situation au cours de la transition entre les activités de secours et les activités de relèvement, de reconstruction et de développement. Des mesures doivent être prises dès le début en vue de consolider la paix et d'engager le processus de reconstruction économique et politique. Étant donné la difficulté de la tâche, il est essentiel que tous les organismes respectent la structure de coordination mise en place. L'Union européenne juge encourageante la mise en oeuvre du premier cadre stratégique en Afghanistan et se félicite de la mise en place d'un cadre stratégique pour la Sierra Leone, dans lequel la dimension régionale devrait être prise en compte. Elle s'inquiète toutefois de la coopération insuffisante entre les organismes d'aide, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Chaque fois que possible, les acteurs locaux devraient être associés à la planification des activités, afin que celles-ci soient conformes à leurs priorités.

L'Union européenne se félicite des mesures prises par le système des Nations Unies pour préserver autant que faire se peut dans les situations d'urgence les activités de développement touchant notamment l'enseignement primaire et la vaccination. La lutte contre le sida, par exemple, s'inscrit dans le cadre du développement et de l'assistance humanitaire. La nouvelle stratégie de l'UNICEF, fondée sur les droits de l'homme, permet de lier les programmes de secours, de redressement, de relèvement et de développement. L'Union européenne incite les autres institutions spécialisées des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à s'inspirer de cette démarche dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs programmes. En conclusion, l'Union européenne invite le Conseil économique et social à définir des priorités communes pour les activités humanitaires.

Mme ELLIOTT (Observatrice du Guyana), s'exprimant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate non seulement que les capacités d'assistance humanitaire du système des Nations Unies sont mises à rude épreuve, mais aussi que les ressources qui leur sont allouées sont insuffisantes. Les pays donateurs devraient y remédier sans que cela soit

au détriment des fonds affectés à l'aide au développement, qui est plus que jamais nécessaire. La communauté internationale devrait s'efforcer de mieux coordonner ses activités, afin que les ressources soient utilisées au mieux. La recommandation du Secrétaire général visant à augmenter les ressources ordinaires allouées au Bureau de la coordination des affaires humanitaires témoigne également de l'ampleur des besoins.

Le Groupe des 77 et la Chine soulignent la nécessité d'accroître l'appui intergouvernemental et de renforcer les mécanismes interorganisations dans la phase des secours et dans celle de la transition au développement. Il estime également que la procédure d'appel global devrait être consolidée et mise en oeuvre de manière impartiale afin de garantir la neutralité, et donc la crédibilité et la légitimité des activités humanitaires. Pour faciliter l'instauration d'une paix et d'une stabilité relatives au sortir d'une situation de crise, il faut investir des ressources considérables et privilégier dès le début de la reconstruction les activités productives et certains secteurs comme l'éducation et la santé. Des mesures spéciales devraient être prises pour protéger les populations les plus vulnérables, à savoir les femmes, les personnes âgées et les jeunes. Le Groupe des 77 et la Chine s'associent à l'appel lancé pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats, dans l'optique de l'application intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils réaffirment également la nécessité de protéger le personnel des Nations Unies participant à des tâches humanitaires. À cette fin, il importe que la communauté internationale définisse des directives et des règles claires sur la base des principes contenus dans la Charte des Nations Unies et dans l'annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Compte tenu de l'ampleur des crises humanitaires, la collaboration de toutes les parties prenantes, non seulement les États mais aussi les organisations non gouvernementales et les mécanismes régionaux, est indispensable. En tout état de cause, les activités exécutées doivent tenir compte des souhaits du pays bénéficiaire et respecter les principes de la Charte des Nations Unies.

Mme TAFT (États-Unis d'Amérique) se félicite du travail accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et appuie la proposition du Secrétaire général visant à augmenter ses effectifs et les ressources qui lui sont allouées au titre du budget ordinaire pour l'exercice

biennal 2000-2001. Elle souligne toutefois qu'il faut perfectionner la procédure d'appel global et le fonctionnement du Comité permanent interorganisations.

En ce qui concerne la transition des activités de secours aux activités de développement, Mme Taft souligne l'initiative prise par la Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par le Président de la Banque mondiale, en collaboration avec la Brookings Institution, pour introduire une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques et des programmes. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux mécanismes, mais d'améliorer les structures existantes (procédure d'appel global, cadre stratégique, etc.). Il faut également mettre en place un partenariat entre d'une part les donateurs et les organismes d'aide humanitaire, et d'autre part les pays bénéficiaires et la population sinistrée, comme au Libéria et en Afghanistan.

Selon Mme Taft, pour réussir la transition de la phase de secours à la phase de redressement, plusieurs conditions doivent être remplies : les organismes d'aide humanitaire doivent obtenir des donateurs les ressources nécessaires; il faut associer les autorités et les ONG locales à la planification des activités qui doivent favoriser la réconciliation, afin de faciliter la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées; enfin, la coopération entre toutes les parties prenantes est essentielle. Au Kosovo, les conditions sont réunies pour que la transition se fasse sans heurt. Les donateurs font preuve de la volonté politique nécessaire et apportent les ressources voulues à une opération humanitaire à laquelle participent les acteurs locaux. Dans ce cadre, il importera de favoriser le développement de l'économie régionale et locale. Mais il ne faut pas oublier les autres foyers de crise qui réclament une aide humanitaire de la communauté internationale.

M. SATOH (Japon) invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier dès que possible la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Son Gouvernement a versé une contribution d'un million de dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel des Nations Unies hors Siège, afin que les agents humanitaires suivent une formation dans le domaine de la sécurité.

Le représentant du Japon souligne l'importance des instruments juridiques visant à prévenir les catastrophes humanitaires ou à en atténuer les effets. À cet égard, son pays consacrera 83 millions de dollars des États-Unis à des activités au titre de la Convention sur l'interdiction de

l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction à laquelle il est Partie. La création de la Cour pénale internationale et l'adoption de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les pires formes de travail des enfants constituent également des avancées.

Le représentant du Japon se félicite de la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations. Son gouvernement a versé une contribution d'un million de dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe et continuera à apporter des ressources extrabudgétaires au Bureau de la coordination des affaires humanitaires tout en appuyant l'augmentation de ses effectifs et des ressources qui lui sont allouées au titre du budget ordinaire. Le représentant du Japon souhaite que la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles soit prolongée par des activités de suivi mettant l'accent sur la transition des activités de secours aux activités de relèvement, de reconstruction et de développement.

En avril 1999, le Gouvernement japonais s'est engagé à verser au fonds de sécurité humanitaire des Nations Unies que le Premier Ministre avait proposé de créer en 1998, une contribution de 100 millions de dollars des États-Unis, qui servira à financer le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo ainsi que les activités de relèvement et de reconstruction. Elle vient s'ajouter à une contribution de 100 millions de dollars des États-Unis destinée à financer les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des autres organisations humanitaires internationales ainsi qu'à aider les Gouvernements albanais et macédonien à organiser l'accueil des réfugiés du Kosovo.

Il va sans dire que la transition des activités de secours aux activités de relèvement, de reconstruction et de développement doit être différente selon les situations. La bonne coordination des activités sur le terrain, qui est essentielle, peut être facilitée par l'élaboration de directives claires.

M. MARTINEZ-AGUILAR (Mexique) déclare que, face à l'ampleur des tragédies provoquées par les catastrophes naturelles et les conflits armés ou leurs séquelles, le renforcement de l'assistance humanitaire constitue une priorité pour la communauté internationale, dans le cadre défini par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Les interventions humanitaires doivent se dérouler conformément aux principes de neutralité et d'impartialité

et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité des États. Il convient de mieux circonscrire la notion d'urgence humanitaire complexe. L'assistance fournie dans de telles situations ne doit être subordonnée à aucune considération politique et n'autorise ni l'ingérence ni le recours à la force.

L'adoption, par les gouvernements et toutes les parties au conflit, de codes de conduite est la meilleure façon de garantir la sécurité du personnel humanitaire. L'efficacité de l'assistance humanitaire passe par l'élaboration d'une stratégie intégrée qui permette, compte tenu des priorités définies par les gouvernements, de coordonner l'ensemble des interventions de la communauté internationale dans les pays touchés. Elle suppose aussi des financements adéquats et équilibrés.

Il faut poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et renforcer la collaboration internationale dans ce domaine, notamment en veillant au suivi des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur El Niño ainsi que des recommandations formulées par la mission conjointe d'évaluation des conséquences de l'ouragan Mitch et en organisant, sur la base de l'expérience acquise, des campagnes de sensibilisation et d'information systématiques.

Mme RUSTAM (Indonésie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les interventions humanitaires doivent s'appuyer sur une planification stratégique globale. L'Indonésie, qui a eu sa part de catastrophes, a pu, avec la collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, mettre en place différents outils de prévention et de lutte contre les incendies de forêt et organiser des campagnes de sensibilisation à ce danger. La prévention devrait faire partie intégrante des stratégies globales de secours et de développement.

Tout en se félicitant du renforcement de la procédure d'appel global, la délégation indonésienne souligne que cette procédure doit se fonder sur les besoins des pays bénéficiaires et non sur les priorités définies par quelques pays donateurs. Les appels globaux devraient également prendre en compte les activités de développement. La délégation indonésienne est favorable à une révision des modalités de fonctionnement du Fonds central autorenewable de secours d'urgence afin qu'il puisse être utilisé aussi en cas de catastrophes naturelles.

La délégation indonésienne appuie les initiatives du Comité permanent interinstitutions visant à renforcer les mécanismes de coordination sur le terrain. Elle réaffirme le rôle prépondérant que doit jouer le coordonnateur résident à cet égard. L'affinement du plan-cadre pour l'aide au développement, sur la base du bilan commun de pays, ne peut que contribuer à la concertation et accroître la cohérence des programmes. Enfin, une plus grande souplesse dans les systèmes de financement est nécessaire si l'on veut que des stratégies intégrées secours-développement puissent être mises en oeuvre.

M. STAEHELIN (Observateur de la Suisse) estime que pour que l'action humanitaire puisse se dérouler en toute sécurité, il faut exiger de toutes les parties prenantes qu'elles respectent les règles du droit international. Il faut aussi, entre autres mesures, faire en sorte que le Statut de la Cour pénale internationale entre rapidement en vigueur.

Pour être efficace, la réponse apportée par la communauté internationale aux crises humanitaires dans l'optique de la transition vers le développement doit reposer sur une planification stratégique, des priorités clairement définies et le renforcement des capacités locales. Il est nécessaire que, dans les phases de reconstruction, les militaires ne se substituent pas à la main-d'oeuvre locale, afin de faciliter le redémarrage de l'économie.

Comme le confirme le rapport du Secrétaire général (A/54/154-E/1999/94), les organismes du système des Nations Unies disposent déjà d'un nombre considérable de mécanismes de coordination. Plutôt que d'en créer de nouveaux, ils devraient veiller à bien délimiter leurs champs d'action respectifs en évitant les "trous noirs" (prise en charge des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, par exemple) et agir davantage dans un esprit de coopération avec les autres entités.

La mise en oeuvre d'un cadre stratégique élaboré en étroite association avec les pays bénéficiaires est la seule solution viable pour parvenir à une approche intégrée couvrant tous les aspects de la phase de transition. Du côté des donateurs, il faut opter pour des mécanismes de financement plus souples, qui n'instaurent pas un cloisonnement étanche entre l'aide humanitaire et la coopération pour le développement, et éviter un financement déséquilibré des appels globaux sous l'influence de la médiatisation des conflits.

M. GALLEGOS CHIRIBOGA (Observateur de l'Équateur) dit que son pays, très vulnérable aux catastrophes naturelles, attache une grande importance au rôle que joue le système des Nations Unies pour aider

les populations touchées. La coopération internationale reste indispensable pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets. Le phénomène cyclique d'El Niño a provoqué en 1997-1998 d'énormes dégâts; certains indices donnent à penser qu'il se reproduira à l'avenir avec une fréquence et une force accrues, menaçant le redressement économique, voire la stabilité politique des pays sinistrés. L'Équipe spéciale interinstitutions mise en place par le système des Nations Unies pour intensifier la coopération face à ce phénomène est un mécanisme multisectoriel qui rassemble différents partenaires, y compris la communauté scientifique, et permet d'apporter une réponse coordonnée en intégrant les phases de la prévention, de l'atténuation et de la reconstruction. L'expérience acquise dans le cadre de cet organe - qui constitue un modèle du genre - pourrait être mise à profit pour élaborer une stratégie de prévention des catastrophes naturelles au XXIe siècle.

M. LAHIRI (Inde) s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale doivent continuer de guider l'action humanitaire du système des Nations Unies, étant entendu que rien dans la Charte des Nations Unies ne saurait légitimer un quelconque "droit d'ingérence humanitaire".

Malgré ses ressources limitées, l'Inde fournit une assistance humanitaire au nom de la solidarité Sud-Sud. Elle constate avec préoccupation qu'en 1998 certains appels de la communauté internationale ont été financés à hauteur de 4 % à peine. Il faut accroître de toute urgence le volume des ressources financières destinées aux activités humanitaires, sans pour autant diminuer l'aide au développement. L'inégalité géographique des financements menace de porter atteinte au principe même de l'aide humanitaire. Pour utiliser plus efficacement les ressources disponibles et réduire les coûts, il y a lieu de faire davantage appel aux capacités des pays en développement qui sont voisins des zones d'intervention. L'Inde estime qu'il faudrait accélérer et alléger les procédures de déboursement des fonds destinés à la reconstruction.

Dans toute intervention des Nations Unies, il importe de distinguer clairement les aspects humanitaires - accès, sécurité - des aspects politiques portant sur le règlement du conflit. Pour remédier aux carences concernant la prise en charge des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des responsabilités supplémentaires ont été confiées au Coordonnateur des secours

d'urgence. L'Inde estime qu'il faut veiller, ce faisant, à ne pas légitimer inconsidérément des notions encore trop neuves. De même, elle juge prématuré à ce stade d'incorporer l'assistance humanitaire au cadre général de développement de la Banque mondiale, cet instrument n'ayant pas encore fait ses preuves.

Pour l'Inde, les problèmes complexes que soulève la phase de transition au sortir des crises humanitaires - que celles-ci soient le résultat de conflits ou des turbulences financières provoquées par la mondialisation - mettent en évidence la nécessité de renforcer l'autorité et les capacités de l'État, de façon qu'il puisse prendre en main et mener à bien la tâche de reconstruction.

M. Young Cheol CHA (République de Corée), rappelant les raisons qui rendent indispensable la coordination de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement, dit que pour qu'une telle coordination soit efficace il faut renforcer aux plans institutionnel et financier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'augmentation de 300 000 dollars du budget du Bureau que propose le Secrétaire général permettrait des interventions plus rapides en cas de catastrophe naturelle. Préoccupée par la diminution des demandes d'utilisation du Fonds central autorenouvelable de secours d'urgence, la délégation de la République de Corée approuve la suggestion du Bureau tendant à ce que le Fonds soit utilisé également pour les catastrophes naturelles.

Sur le terrain, elle estime qu'il faut renforcer la concertation entre le coordonnateur résident et l'équipe de pays, le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations et elle espère que les efforts déployés pour mettre au point une base de données globales sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et un module interinstitutions de formation sur les déplacements internes à l'intention du personnel de terrain aboutiront. Des mesures efficaces doivent être prises également pour assurer la protection et la sécurité du personnel humanitaire sur le terrain, qui accomplit avec courage et dévouement un travail irremplaçable et qui est désormais la cible de violences délibérées.

Une volonté politique renforcée et une meilleure sensibilisation aux principes humanitaires sont indispensables pour le succès de l'aide humanitaire. Le Gouvernement de la République de Corée a décidé pour sa part de fournir 30 000 couvertures aux réfugiés kosovars et a versé en 1998

2 millions de dollars à 21 pays touchés par les ouragans George et Mitch. La délégation de la République de Corée conclut en soulignant la nécessité de consultations directes et franches entre les institutions des Nations Unies, les donateurs et les pays bénéficiaires pendant la phase des secours, l'importance d'une planification à long terme pour assurer la complémentarité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, et la nécessité de permettre à tous ceux qui en ont besoin d'accéder à l'aide.

M. MCGILL (Canada) dit qu'il faut, pour assurer l'efficacité globale de l'action humanitaire des Nations Unies, continuer d'accroître la coopération et la coordination. Il convient selon le Canada de privilégier une politique globale et transversale, avec des modalités plutôt informelles : la gestion des questions spécifiques doit être laissée aux organes directeurs des institutions concernées. Par leur urgence et leur ampleur, les crises humanitaires récentes exercent de fortes pressions sur les ressources du système mondial, comme en témoignent en particulier les problèmes de financement rencontrés dans le cadre de la procédure d'appel global. Le Canada, qui continuera de faire en sorte que son soutien financier soit prévisible et se maintienne à des niveaux acceptables, encourage la poursuite des initiatives visant à renforcer cette procédure, notamment en mettant davantage l'accent sur l'évaluation et en examinant la possibilité d'intégrer les initiatives des pays qui ne sont pas membres de l'ONU.

Les attaques délibérées contre les civils étant de plus en plus souvent un objectif de guerre, il est essentiel d'assurer l'accès aux populations touchées, d'accroître la sécurité du personnel humanitaire, de garantir le respect du droit et d'agir contre l'impunité. Des stratégies globales et novatrices, à la fois politiques, humanitaires et militaires, sont à cet effet nécessaires. Le Canada attend avec impatience le rapport que le Secrétaire général doit présenter à ce sujet au Conseil de sécurité en septembre. Un bon moyen d'assurer une meilleure protection des civils consiste à faire des droits de la personne un enjeu, à définir plus clairement l'interaction entre ces droits et l'action humanitaire et à prendre davantage en compte la dimension féminine des politiques humanitaires.

La transition de la phase des secours à celle du développement exige des stratégies souples, globales et concertées et surtout, si l'on veut assurer une paix et un développement durables, la participation des populations locales. Les donateurs doivent adopter une conception commune

des tâches à entreprendre et mettre en place des arrangements de financement prévisibles et ajustables qui soient mieux à même d'appuyer la transition. C'est ce qu'a cherché à faire le Canada avec l'Initiative de consolidation de la paix. Dans le cas précis des catastrophes naturelles, il importe d'améliorer l'état de préparation et la capacité de réaction des acteurs locaux et de décaisser rapidement des fonds pour la reconstruction. Dans les situations d'urgence complexes, les mesures de prévention et de consolidation de la paix sont capitales, de même qu'il est essentiel de saisir toutes les occasions qui se présentent pour amorcer sans attendre la réconciliation et la reconstruction. Il faut aussi, dans le cadre de l'assistance humanitaire, établir des partenariats, mettre l'accent sur la paix et les droits de l'homme, agir de façon concertée, prendre des mesures de démobilisation et de désarmement et rétablir rapidement un état de droit et des valeurs démocratiques. L'action humanitaire ne peut réussir que si elle s'accompagne de mesures politiques qui s'attaquent aux causes profondes des crises.

M. LAGOS PIZZATI (El Salvador) souscrit pleinement à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'aux propos de plusieurs délégations selon lesquels l'assistance humanitaire d'urgence doit être fondée sur des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il note avec préoccupation que le niveau de l'aide humanitaire accordée à un pays est souvent directement proportionnel au degré de couverture médiatique dont bénéficie ce pays et rappelle que les catégories de populations les plus touchées par les crises sont les plus pauvres et les plus vulnérables. La question de la transition de la phase des secours à la phase d'aide au développement revêt une importance particulière pour El Salvador, à qui la communauté internationale a fourni une assistance précieuse pour l'aider à rétablir la paix et à promouvoir la démocratie et la stabilité économique. Elle reste d'actualité pour ce pays et pour les autres pays de la région frappés par l'ouragan Mitch. Après la phase des secours et du relèvement immédiat, ces pays souhaitent que se poursuive et se renforce la coopération internationale aux fins de la reconstruction et du développement. Malheureusement, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'appel interinstitutions transitoire des Nations Unies pour les secours et le relèvement immédiat, mesure novatrice prise par le système de coordination des Nations Unies, n'a pas reçu l'appui financier escompté.

De même, les réponses à la procédure d'appel global pour la région, si elles correspondent à environ 80 % du total de l'aide requise globalement, couvrent à peine 10 % des besoins d'El Salvador dont l'infrastructure et l'agriculture ont été sérieusement mises à mal par l'ouragan et qui subit les retombées économiques régionales de la crise. Le Gouvernement salvadorien a mis au point un plan ambitieux de reconstruction et de transformation, qu'il a présenté en mai à Stockholm à la Réunion du Groupe consultatif sur la reconstruction et le redressement en Amérique centrale. Déterminé à oeuvrer à la fois en faveur de la démocratisation et du développement, il compte sur l'appui de la communauté internationale.

M. LEUS (Organisation mondiale de la santé (OMS)) dit que l'OMS se préoccupe tout particulièrement de la dynamique sanitaire en cas de catastrophe et de situation d'urgence complexe dans les pays vulnérables. Outre le sida, des affections comme la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite touchent principalement ces pays. Les problèmes rencontrés lors de la transition entre les secours et l'aide au développement découlent non seulement de la crise mais aussi d'une conception défectueuse (des interventions, que ce soit celles des organismes de secours ou celles des institutions d'aide au développement. L'assistance humanitaire n'est pas neutre, elle peut même être néfaste. Il n'est que de rappeler le volume des produits médicaux mal adaptés qui sont donnés en dépit des directives établies par l'OMS à cet égard. C'est pourquoi il importe, pour répondre aux besoins non seulement à court terme mais aussi à long terme, d'introduire ou de promouvoir durant la phase de secours des stratégies de santé axées sur le développement.

Consciente du fait qu'elle ne peut s'acquitter efficacement de sa mission que si elle travaille avec d'autres institutions dans le cadre d'une répartition mutuellement acceptable des tâches, l'OMS reconnaît le rôle de coordination indispensable du Comité permanent interorganisations et souhaite que les efforts d'harmonisation se poursuivent en vue d'éviter les doubles emplois et de permettre des décisions rapides et prises en connaissance de cause. Mais il est aussi essentiel, pour le développement futur des systèmes de santé, d'associer les autorités locales dès le début de la phase d'assistance humanitaire et de travailler en coopération avec les responsables des programmes de santé. La déclaration de consensus adoptée à la réunion organisée par l'OMS à Harare sur la santé et la sécurité dans les sociétés

touchées par des conflits et des problèmes de transition invite à aborder différemment les réalités du développement et à rechercher de nouvelles méthodes de programmation. En conclusion, l'OMS appelle à son tour l'attention sur le montant très faible des ressources affectées ces dernières années à la protection des services de santé publique et des services sociaux essentiels.

M. VALDIVIESO SARMIENTO (Colombie) constate que 1998 a été une année particulièrement difficile dans le monde, notamment pour la Colombie qui a connu en janvier de cette année l'un des tremblements de terre les plus violents de son histoire. Outre les lourdes pertes en vies humaines subies, il faudra quatre à cinq ans à la Colombie pour retrouver son niveau de développement d'avant la catastrophe. La rapide intervention de la communauté internationale a été déterminante pour répondre aux besoins immédiats de la population sinistrée. La Colombie dispose d'un bureau et d'un système national pour la prévention et la gestion des catastrophes mais elle a besoin de transfert de technologies afin d'établir des mécanismes de prévention efficaces et sûrs, fondés notamment sur l'échange d'informations à l'échelon national, régional et mondial. Pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et réduire la vulnérabilité de la population, il lui faut adopter une stratégie englobant la lutte contre la pauvreté, l'aménagement du territoire, la construction d'habitations résistantes et l'apprentissage de la gestion des catastrophes. La Colombie accueille avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général tendant à accroître le budget et le personnel du Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et s'associe aux appels insistants adressés aux pays donateurs pour qu'ils garantissent le financement des programmes d'assistance humanitaire.

Un autre problème humanitaire grave auquel est confrontée la Colombie est celui des déplacements forcés de population résultant du conflit armé. Le Gouvernement a pris diverses mesures pour empêcher le déplacement de familles, aider les personnes déplacées et favoriser leur retour. Mais il s'emploie surtout à rechercher un règlement définitif du conflit, conscient que la seule solution réside dans le rétablissement de la paix. Un mémorandum d'intention a été conclu au début de l'année 1999 entre le Gouvernement colombien et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés relatif à la coopération dans ce domaine et un plan d'action pour la mise en oeuvre

du mémorandum a été présenté à la communauté internationale, qui l'a accueilli favorablement.

Mme NASCIMBENE de DUMONT (Observatrice de l'Argentine) dit que son pays attache la plus grande importance à l'élaboration d'un ensemble de principes et d'activités qui permettent d'assurer la transition de la phase de secours aux programmes de reconstruction et de relèvement, étant entendu que la mise en oeuvre de telles activités doit toujours obéir aux besoins et aux priorités définis par les pays intéressés eux-mêmes. Pour ce faire, il importe que les bailleurs de fonds contribuent au renforcement de la capacité des pays à faire face à de nouvelles situations d'urgence, en particulier dans les régions sujettes à des catastrophes. Consciente de cette nécessité, l'Argentine a entrepris, grâce à ses "Casques blancs", de former dans les pays touchés des équipes locales de volontaires appelées non seulement à apporter des secours d'urgence mais aussi à mettre en oeuvre des activités de relèvement, de reconstruction et de développement. Bien que n'ayant pas elle-même été épargnée par les catastrophes naturelles, l'Argentine a eu recours à ce système pour apporter son aide aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes frappés par des ouragans en 1998.

Dans les situations d'urgence tout comme durant les phases de relèvement et de reconstruction, il importe d'accorder une attention particulière à la situation des femmes et de respecter scrupuleusement les normes consacrées dans la Convention relative aux droits de l'enfant. La communauté internationale doit également tout faire pour garantir le respect du droit international humanitaire et en promouvoir l'application effective. À cet égard, les attaques contre le personnel humanitaire local ou international doivent cesser et les gouvernements ou les parties en conflit doivent se garder de refuser, à des fins politiques, l'accès des organisations humanitaires aux régions sinistrées. Pour sa part, l'Argentine réaffirme sa détermination à promouvoir et à appliquer les droits de l'homme et les normes de droit humanitaire.

M. MARTINS (Observateur de l'Angola) dit que l'espoir de paix récemment entrevu dans son pays a été éphémère et que la guerre a repris de plus belle, avec son cortège de victimes : un million de personnes déplacées, 340 000 réfugiés à l'étranger, 100 000 orphelins, 10 000 enfants jetés à la rue et 80 000 mutilés de guerre. Face à cette situation dramatique, le Gouvernement angolais a demandé l'aide de la communauté internationale

mais, malheureusement, la procédure d'appel global n'a permis de rassembler que 29,3 % des 105 millions de dollars demandés. M. Martins lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente son aide, de façon à éviter la mort de milliers de personnes.

Pour sa part, le Gouvernement angolais a pris une série d'initiatives pour redresser la situation. C'est ainsi qu'il a adopté un programme de distribution de terres arables aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables, l'objectif étant de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire et, à terme, d'améliorer leurs conditions de vie. Un effort a également été fait dans les domaines du déminage et de la sensibilisation des populations déplacées au danger des mines. Tous ces programmes nécessitent des fonds importants, ce dont l'Angola exhorte les pays créanciers à tenir compte lors des négociations relatives à un éventuel rééchelonnement de la dette extérieure angolaise.

En ce qui concerne les préoccupations de la communauté internationale au sujet de l'accès des organisations humanitaires à toutes les populations et à toutes les régions du pays, le Gouvernement angolais tient à réaffirmer sa position selon laquelle l'aide humanitaire doit être distribuée sur la base des principes de neutralité et d'impartialité et conformément au droit international humanitaire. L'insécurité qui règne dans le pays est le fait des rebelles de l'UNITA, qui ne respectent pas les agents humanitaires sur le terrain, comme le prouve le récent meurtre de deux employés d'une ONG portugaise. Tous les Angolais épris de paix souhaitent que l'ONU, les ONG et toutes les organisations humanitaires poursuivent leur action dans le pays.

Mme ESCALER (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) dit qu'à défaut de progresser dans la prévention ou la résolution des crises humanitaires, la communauté internationale a réussi à améliorer l'efficacité de ses interventions face aux situations d'urgence. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a ainsi beaucoup fait pour améliorer la coordination, tant au siège que sur le terrain. Membre actif du Comité permanent interorganisations, l'OIM se félicite des véritables efforts déployés en matière de consultation, de hiérarchisation des priorités et de mise en oeuvre dynamique des politiques. Cependant, il reste à rendre le Comité permanent plus efficace et à mieux exploiter les mécanismes mis en place, notamment le Fonds central autorenouvelable d'urgence.

Face aux nombreuses catastrophes qui ont marqué l'année écoulée, l'OIM avec ses partenaires nationaux et internationaux, s'est principalement attachée à évaluer les besoins, à apporter des informations fiables et opportunes aux personnes touchées, à loger ou à stabiliser les populations vulnérables et à renforcer la capacité des autorités locales à faire face à la situation à court et à moyen terme. À cet égard, l'OIM tient à rappeler qu'il est essentiel que les programmes de secours ne créent pas de dépendance mais ouvrent la voie au développement durable. Dans les situations d'urgence complexes, il importe aussi d'apporter l'attention voulue à la démobilisation des soldats et à leur réinsertion dans la société civile. Il s'agit là d'un programme crucial qui doit bénéficier d'un financement sûr, car la tentation du retour à la violence est d'autant plus grande en l'absence d'une autre option.

M. ANDO (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) dit que les liens entre le mandat du FNUAP, à savoir les questions de population et de développement, et l'aide humanitaire sont de plus en plus évidents. C'est pourquoi la plupart des projets inscrits au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 portent sur l'aide humanitaire, notamment des secours d'urgence et des activités de relèvement. Dans les situations d'urgence complexes, l'action du FNUAP a surtout porté sur la santé génésique et la collecte de données concernant les violences sexuelles aussi bien dans les pays en conflit que dans les pays frappés par une catastrophe naturelle. Le FNUAP est convaincu que la coordination interorganisations est mieux servie lorsque chaque organisme des Nations Unies s'acquitte efficacement de son mandat en toutes circonstances, dans le but de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

Cependant, plusieurs obstacles entravent l'action humanitaire. Le principal est sans doute l'insuffisance des ressources financières, qui fait que toute tentative d'assurer la compatibilité et la complémentarité des activités opérationnelles devient une véritable gageure. Il y a ensuite la sous-utilisation des mécanismes censés favoriser l'uniformité et, partant, la prévisibilité des actions, notamment les cadres stratégiques. S'y ajoute le fait que la procédure d'appel global ne s'est pas encore révélée un outil fiable de mobilisation de ressources en cas de crise. Malgré ces obstacles,

le FNUAP reste déterminé à remplir sa mission au sein de la communauté internationale pour venir en aide aux populations vulnérables en situation de détresse.

M. PERERA (Sri Lanka) déplore que l'action humanitaire de la communauté internationale ne soit pas toujours à la mesure de la fréquence, de l'intensité et de la gravité des crises qui surviennent périodiquement à travers le monde. L'expérience montre que la communauté internationale doit, au sein comme en dehors du système des Nations Unies, déployer des efforts concertés et efficaces pour atténuer les effets durables des catastrophes. Une stratégie cohérente doit donc combiner des secours d'urgence et des programmes de relèvement, de reconstruction et de développement. À cet égard, la délégation sri-lankaise souhaite vivement que les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe soient versées de manière régulière et que soit améliorée la coordination entre le Conseil, le Comité permanent interorganisations et le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire. Enfin, il ne faut pas oublier le renforcement des capacités aux niveaux local et régional, notamment la mise en place de systèmes d'alerte rapide et la préparation aux catastrophes, compte dûment tenu des besoins et des priorités des communautés locales.

À elles seules, ces activités ne suffisent pas et dépendent d'un environnement international propice à la croissance économique des pays en développement. Or, on assiste aujourd'hui à la poursuite de nombreux conflits à travers le monde, notamment des activités terroristes qui minent les fondements de sociétés démocratiques bien établies et qui frappent les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants. À cet égard, on ne peut que déplorer l'utilisation de femmes et d'enfants pour perpétrer des actes de violence, notamment des attentats suicides. À Sri Lanka, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, qualifiés par plusieurs pays de groupe terroriste, continuent de recruter et d'utiliser des enfants pour mener des actes de terrorisme contre le peuple et le gouvernement démocratiquement élu du pays. Aussi la délégation sri-lankaise note-t-elle avec une grande satisfaction que le Conseil a exprimé sa préoccupation au sujet de l'utilisation d'enfants dans des activités terroristes.

M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) dit que si les catastrophes naturelles se distinguent avant tout par la tragédie humaine vécue par

des millions de familles à travers le monde, il ne faut pas non plus négliger les aspects économiques et institutionnels. Dans le domaine économique, l'expérience de la Banque mondiale confirme que la prévention de ce type de catastrophe est un outil essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Souvent, en effet, ce sont les pauvres, et parmi eux les femmes et les enfants, qui subissent les plus lourdes pertes humaines et économiques. Les dégâts causés aux terres, aux ressources en eau et à la végétation diminuent leur capacité à créer des richesses et à échapper ainsi à la misère.

Les catastrophes naturelles sont également lourdes de conséquences dans le domaine macroéconomique : elles entravent la réalisation des objectifs de développement à long terme, perturbent la planification financière des États, creusent les déficits publics, déséquilibrent la balance des paiements et poussent les investisseurs à exiger des taux de rentabilité plus élevés pour compenser les risques. À l'échelle mondiale, elles ont également des incidences sur le commerce, les migrations et les investissements étrangers. C'est pourquoi la Banque mondiale a pris des dispositions pour aider les pays à atténuer les effets des catastrophes naturelles, sous la forme par exemple d'un programme de prêts d'un montant d'environ 14 milliards de dollars destiné à financer des opérations liées aux catastrophes.

Sur le plan institutionnel, les efforts portent sur la gestion des opérations en cas de catastrophe et sur la création de partenariats pour appuyer les efforts des pays en matière de prévention et d'atténuation des catastrophes. S'agissant de la prévention, l'accent doit être mis sur la préservation et la gestion de l'environnement, l'adaptation des moyens institutionnels aux besoins et la recherche de solutions durables.

Abordant le rôle de la Banque mondiale au Kosovo, M. Sfeir-Younis dit que dans un premier temps, il s'agit d'apporter une aide à la multitude des réfugiés et des rapatriés kosovars. Ensuite, la Banque contribuera à l'élaboration d'un programme de reconstruction et de relèvement, fournira des avis en matière de gestion économique et apportera une aide financière sélective pour le redémarrage des activités économiques. Quant aux pays limitrophes de la République fédérale de Yougoslavie, la Banque veillera à ce qu'ils aient accès à des financements extérieurs suffisants pour les aider à faire face aux conséquences néfastes de la crise sur le plan macroéconomique.

M. RODRIGUEZ-CUADROS (Observateur du Pérou) souligne que la récurrence des catastrophes naturelles et l'ampleur des dégâts qu'elles

provoquent, de même que la multiplication des crises humanitaires à travers le monde, représentent des défis majeurs pour la communauté internationale. Le renforcement de la coordination et de la coopération pour faire face aux situations d'urgence complexes et aux besoins liés à la phase de reconstruction implique de la part des organismes du système des Nations Unies une démarche globale, axée sur la planification préalable et la définition de priorités qui prennent en compte l'action des différentes institutions spécialisées.

La délégation péruvienne tient surtout à insister sur la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention et d'alerte précoce. Il lui paraît également essentiel de mettre en place des systèmes de financement qui ne visent pas seulement à répondre aux besoins immédiats mais qui intègrent aussi les impératifs du développement à long terme.

La séance est levée à 18 h 20.
